

Jeudi 27 octobre, le Crédit Coopératif partenaire du 6^{ème} Forum National des Associations & Fondations

Le modèle économique des associations est aujourd'hui fort perturbé par le recul des financements des collectivités locales qui s'ajoute à celui de l'Etat, plus ancien. 1% de financements publics en moins représente 350 millions par an ! Les associations sont amenées à diversifier leurs sources de financement, à se regrouper, à établir un nouveau contrat avec les entreprises.

Plus que jamais elles ont besoin d'accompagnement et de connaissance de leurs spécificités. C'est le métier du Crédit Coopératif.

Plus d'informations sur le Crédit Coopératif, banquier des associations et organismes d'intérêt général, dans le dossier de presse en pièce jointe.

**Le Crédit Coopératif vous invite aux conférences qu'il organise ou anime
au 6^{ème} Forum National des Associations & Fondations,
dont il est le partenaire depuis la première édition.**

Informations pratiques :

Jeudi 27 octobre de 8H30 à 18H30
Palais des Congrès – Niveau 3 (Hall Havane)
2, place de la Porte Maillot, Paris 17^{ème}

Stand du Crédit Coopératif : 112

Inscription : <http://forumdesassociations.expandsolutions.fr/FNAF/> - Code invitation : 8CCP

9H00 à 10H30 – C04

Petites et moyennes associations (PMA) : anticiper et comprendre les besoins de trésorerie

Conférence coordonnée par :

- Claire BESSON, Directrice des Petites et Moyennes Associations, Crédit Coopératif
- Monique MILLOT-PERNIN, Expert-comptable et commissaire aux comptes, Présidente du Comité Associations-CSOEC

11H15 à 12H45 – P01

Associations & Fondations à l'horizon 2020. Vers un nouveau contrat social ?

Conférence coordonnée par :

- Hugues SIBILLE, Vice-président, Crédit Coopératif

Avec la participation de :

- Luc CHATEL, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

13H00 – A 15

« Coups de cœur » du Forum : 5 projets associatifs innovants mis à l'honneur !

Le Coup de cœur du Crédit Coopératif : Solidarités Nouvelles face au Chômage

Avec l'intervention de Sophie BONNAURE, Déléguée générale de Solidarité Nouvelle face au Chômage.

14H00 à 15H30 – C14

Devenir une « entreprise solidaire » : une source de financement pour les associations

Conférence coordonnée par :

- François LETT, Directeur Général délégué, Groupe Crédit Coopératif / Ecofi Investissements

16H15 à 17H45 – C 20

**Comment poursuivre le développement de l'emploi de qualité
dans le cadre de plus en plus contraint que connaît le monde associatif ?**

Conférence coordonnée par :

- Valérie ANFRAY-VITTON, Directrice, Direction des Organismes d'Intérêt Général, Crédit Coopératif
- Emmanuelle PARADIS, Chef de projet Prévention et santé au travail, Mutuelle CHORUM

Contacts presse :

Crédit Coopératif

Claude Sevaistre 01 47 24 89 71

Laure Capblancq 01 47 24 80 64

presse@credit-cooperatif.coop

Agence Wellcom

Camille Piger

01 46 34 60 60, cpi@wellcom.fr

Elsa Bergamo

01 46 34 60 60, elb@wellcom.fr

Le Crédit Coopératif banquier des associations et organismes d'intérêt général pour Être utile à ceux qui sont utiles

« Le Crédit Coopératif se veut la banque utile à tous ceux qui veulent faire bouger leur monde. J'aime comparer le Crédit Coopératif à une arche de Noé. En matière économique, le déluge a eu lieu, et nous sommes fiers d'avoir embarqué des espèces qui non seulement ont le droit d'exister mais encore se doivent de rayonner et propager. Avec 40 ans d'accompagnement, le Crédit Coopératif connaît bien les défis actuels des associations, des fondations, des organismes d'intérêt général et le rôle social et sociétal qu'elles ont à jouer dans un contexte de fortes attentes, en matière de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, d'éducation, de culture, d'environnement, d'action humanitaire, de développement international, de solidarité, de cohésion sociale, de tourisme... »

Jean-Louis Bancel, président du Groupe Crédit Coopératif.

Contacts presse :

Crédit Coopératif

Claude Sevaistre 01 47 24 89 71
Laure Capblancq 01 47 24 80 64
presse@credit-cooperatif.coop

Agence Wellcom

Camille Piger
01 46 34 60 60, cpi@wellcom.fr
Elsa Bergamo
01 46 34 60 60, elb@wellcom.fr

I – Une banque partenaire des acteurs d'une économie centrée sur l'Homme et l'intérêt général

➤ Une banque coopérative engagée

Depuis plus de 40 ans, le Crédit Coopératif est le banquier partenaire des associations et autres organismes au service de l'intérêt général.

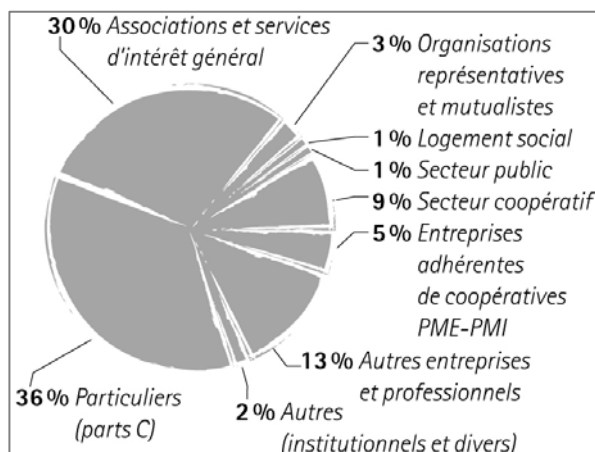
Construite sur un modèle économique durable, la coopération, la banque a vocation à favoriser le développement d'une économie qui donne la primauté aux personnes plutôt qu'au capital.

Le Crédit Coopératif a ainsi développé des liens forts avec des acteurs économiques qui partagent ces valeurs : associations et organismes d'intérêt général, entreprises, principalement les PME et PMI groupées, coopératives, collectivités publiques, CE, syndicats ou acteurs du logement social.

Coopérative, son capital est apporté par ses clients.

Ils ont la double qualité de **client et d'associé**.

Les **sociétaires**, essentiellement des clients personnes morales, ont la totalité des droits de vote et participent directement aux décisions. Plus de **30 % d'entre eux sont des associations ou autres organismes d'intérêt général** impliqués à tous les niveaux depuis les Conseils d'agences jusqu'au Conseil d'administration.



Répartition des clients porteurs de parts sociales au 31/10/2011 (répartition par personne juridique)

Associations siégeant au Conseil d'Administration

Administrateurs : vice-président (association) : Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes handicapées mentales et de leurs Amis (UNAPEI), Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air (UNAT)

Censeurs : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

« Dans le contexte économique et financier global que nous connaissons avec ses difficultés et ses limites, une banque coopérative prend réellement tout son sens. Aujourd'hui, le Crédit Coopératif a plus que jamais sa place dans le paysage économique et, même si certains pensent que l'action coopérative est quelque peu dépassée, elle démontre au contraire son efficacité et à quel point ses valeurs fondamentales – la solidarité, la proximité et la démocratie – sont actuelles et essentielles. »

François Doremus, directeur général du Crédit Coopératif.

Le Crédit Coopératif s'adresse aux associations et organismes d'intérêt général de tous les secteurs et de toutes tailles, de l'association de quartier aux fondations de grande envergure, l'établissement médico-social, le festival de théâtre international, l'ONG urgentiste et la crèche parentale.

➤ *Au plus près des besoins des associations et organismes d'intérêt général, un acteur financier responsable*

« Le modèle économique des associations est aujourd'hui fort perturbé par le recul des financements des collectivités locales qui s'ajoute à celui de l'Etat, plus ancien. 1 % de financements publics en moins représente 350 millions par an ! Les associations sont amenées à diversifier leurs sources de financement, à se regrouper, à établir un nouveau contrat avec les entreprises. Plus que jamais elles ont besoin d'accompagnement et de connaissance de leurs spécificités. C'est le métier du Crédit Coopératif ».

Hugues Sibille, vice-président du Crédit Coopératif

Afin d'être au plus près des besoins et de proposer des solutions dédiées, le Crédit Coopératif est en lien étroit avec des Mouvements qui fédèrent ces associations et organisations. Ainsi Astel, système de gestion de l'activité des gérants de tutelles professionnels, a été conçu et évolue avec et pour ces structures, bien souvent associatives. Pour qu'elles puissent remplir efficacement leurs missions, il accompagne leurs évolutions juridiques, économiques et fiscales.

Le Crédit Coopératif a, **dans chaque agence, un interlocuteur dédié aux associations**, un spécialiste au fait de leurs caractéristiques. Le savoir-faire de ces chargés de clientèle se nourrit d'une relation étroite avec leurs clients et leurs organisations locales et des relations avec des experts métiers au siège.

Ils peuvent ainsi agir comme des « facilitateurs », réfléchissant avec chaque porteur de projet sur les meilleures solutions financières et bancaires.

Le **turnover limité des chargés de clientèles** permet ces relations durables et de confiance pour le meilleur accomplissement du projet, comme le fait aussi la faible part de rémunération variable dans leur rémunération totale.

Banquier historique de ces organisations, le Crédit Coopératif s'efforce pour lui même de **pratiquer de façon responsable son métier de banquier**. Ainsi il n'a pas d'implantation dans des paradis fiscaux ou des pays dont la législation ne lui pas semble pas satisfaisante ; il n'a pas d'activité spéculative ; il n'a pas de produits indexés sur des matières premières agricoles*.

Enfin, il est **naturellement présent et partenaire des grands événements** qui les rassemblent, pour travailler ensemble, chacune dans son métier ou tous ensemble, et notamment, depuis sa première édition, du **Forum National des Associations et Fondations, le 27 octobre 2011.**

* sauf exception clairement énoncées liées à certaines caractéristiques d'un client

.....

En novembre et décembre 2011, retrouvez le Crédit Coopératif sur les salons et congrès suivants :

- novembre : Le Crédit Coopératif est partenaire du Mois de l'économie sociale et solidaire.
- 8 novembre à Rennes : 3^{ème} édition de l'Agora des comités d'entreprise organisée par le Crédit Coopératif, le groupe Chèque déjeuner et la Macif
- 24 et 25 novembre à Paris : 8^{ème} Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées organisées par l'UNIOPSS
- 29 novembre au 1^{er} décembre à Annecy : 4^{ème} colloque régional sur le Polyhandicap organisé par l'ADIMC (association départementale des Infirmes moteurs cérébraux)
- 7 et 8 décembre à Paris : Journées nationale de la FNEHAD (Fédération nationales des établissements d'hospitalisation à domicile)

II – Une offre bancaire et financière développée en partenariat avec les acteurs et leurs mouvements pour répondre à leurs besoins spécifiques

Le Crédit Coopératif est une banque.

Il a pour objectif de mettre au service des associations et Organismes d'Intérêt Général son expertise de banquier sous toutes ses formes, en accord avec les valeurs qu'ils partagent et les missions qu'il s'est fixées.

A - Une offre bancaire spécifique

- Pour les associations de petite ou moyenne taille ...

La majorité des associations sont de très petites structures : « 70,6% d'entre elles comptent au maximum 5 salariés », d'après l'ACOSS-URSSAF en 2009. De profondes mutations affectent le secteur associatif accentuant, pour les petites structures, la nécessité d'un accompagnement sur les questions financières : diversification des ressources, consolidation des fonds propres, anticipation des difficultés de trésorerie.

Une offre bancaire a été élaborée spécifiquement pour les Petites et Moyennes Associations dans le souci de faciliter, pour les responsables associatifs, la gestion au quotidien de leur structure. Le Crédit Coopératif accompagne son expertise bancaire d'une dimension humaine : celle de ses personnels formés à la compréhension de la clientèle associative et celle de ses partenaires, acteurs identifiés de l'accompagnement des associations : porteurs du dispositif DLA, maisons des associations, fédérations ou coordinations associatives.

- ... comme pour les grandes associations

Les associations sont dans bien des départements le premier employeur. En effet, elles gèrent des activités, des établissements, des services, dont le poids économique est aussi important que leur poids social : établissements sanitaires, sociaux, médico sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, école, équipement touristiques, etc. Ces « entreprises » ont des caractéristiques de fonctionnement, de financement, qui nécessitent un accompagnement bancaire expert que leur propose le Crédit Coopératif.

B - Un éventail complet de solutions bancaires et financières dédiées aux associations et autres organismes d'intérêt général

- *Placements*

En termes de placements, le Crédit Coopératif a toujours veillé à concilier les impératifs de sécurité et de rentabilité quant aux produits conseillés et vendus.

Le Crédit Coopératif propose un large éventail de placements bancaires et financiers, avec une gamme « éthique et solidaire », des Sicav et des Fonds Communs de Placement gérés selon des critères ISR par sa société de gestion Ecofi Investissements.

Les fonds dédiés ou les mandats de gestion permettent d'apporter à ces organismes des solutions « sur mesure », cohérentes avec leurs valeurs et répondant à leurs contraintes réglementaires.

➤ *Financements*

Les financements proposés par la banque, qu'ils soient sur le court, le moyen, ou le long terme, répondent au mieux aux besoins des organismes d'intérêt général, pour la réalisation de leurs projets. Le Crédit Coopératif a une longue expertise en matière de **financement des investissements**.

○ *Financer des projets spécifiques à moyen et long terme*

En plus de ses propres moyens d'action, le Crédit Coopératif est un partenaire des pouvoirs publics dans de nombreux dispositifs de financements aidés : **les prêts attribués sur ressources de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, ou de la Banque Européenne d'Investissement, ou encore de partenariats avec la Caisse des Dépôts.**

Le Crédit Coopératif est également en mesure d'orienter les organismes d'intérêt général vers l'accès au **Prêt Locatif Social** (dont il est l'un des six distributeurs en France) qui facilite l'accès au logement des publics modestes.

○ *Faire face aux besoins à court terme*

Le Crédit Coopératif propose aux associations et fondations des solutions pour répondre aux impératifs à court terme : grâce aux **relais sur subventions**, elles sont en mesure d'assurer la continuité de leur activité quels que soient leurs cycles de trésorerie.

➤ *Gestion de trésorerie*

Le Crédit Coopératif accompagne également ces structures dans **l'organisation de la transmission de leurs ordres bancaires et la simplification de leur gestion de trésorerie**.

L'offre s'adapte aux plus petits budgets, comme aux structures gérant plusieurs services ou établissements sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, le Crédit Coopératif propose notamment le **logiciel de gestion de flux Turbo SE v2**, multibancaire et multicompte, qui permet de :

- **Gérer et transmettre les ordres bancaires** : prélèvements, virements etc.
- **Récupérer les informations en provenance de la banque** : relevés de compte, relevés de LCR, relevés d'impayés...
- **Optimiser la trésorerie** : gestion globale de la trésorerie indispensable notamment pour les organismes « multi-établissements »

Ce logiciel permet aux organismes de se mettre, dès aujourd'hui, en conformité avec le nouveau protocole de télétransmissions, en cours dès octobre 2011 en remplacement d'Etebac.

➤ *Ingénierie sociale*

Le Crédit Coopératif met également en œuvre, pour ces organismes, des solutions d'ingénierie sociale.

Bien que leurs statuts leur interdisent de procéder à des distributions directes ou indirectes de leurs excédents, les associations employeur peuvent, comme les entreprises, mettre en place des mécanismes d'épargne salariale, de compléments de retraite et de gestion de ses engagements sociaux. Le Crédit Coopératif leur propose **des solutions d'épargne salariale et de retraite, de gestion des indemnités de fin de carrière, ainsi que des titres service** pour les bénévoles et volontaires.

➤ *Ingénierie financière*

Que ce soit directement ou via des établissements de capital développement proches tels Esfin-Ideas, le Crédit Coopératif accompagne les évolutions des associations liées à la difficulté de trouver des financements : réorganisation de leurs activités, recherche de nouvelles ressources.... Ces évolutions passent souvent par des **regroupements d'associations, des séparations du foncier avec la création de OPCI, des émissions de titres** (billets à ordre, titres associatifs, ...). Le Crédit Coopératif propose à ses clients, dans le respect de leur vocation cette ingénierie financière.

➤ *Gestion des opérations internationales*

Le Crédit Coopératif dispose de tous les services nécessaires pour leurs opérations de change et de transfert à l'étranger.

Nombre d'associations interviennent à l'étranger, en particulier les associations d'aide au développement ou urgentistes.

Leurs transactions de change servent de base, sans impact sur le tarif qui leur est facturé, à un mécénat du Crédit Coopératif basé sur le volume des transactions de change qu'il effectue, la CVTC-Change solidaire. Ce dispositif, récent, s'insère dans la logique de recherche de financements innovants pour le développement que porte la phrase « il faut que le développement de l'économie internationale ait pour corollaire le développement de la solidarité internationale » (Rapport Landau).